



Pension de reversion conjoint et ex conjoint

Par **abcdefghijklm216**, le **01/03/2013 à 11:53**

Bonjour,
Voici ma situation et celle de mon concubin notoire : divorcés tous les deux, en concubinage depuis 6 ans, moi 51 ans propriétaire d'une maison, lui 61 ans aucun bien par contre une retraite convenable, ex-fonctionnaire, durée ex mariage moi 21 ans, durée ex mariage mon concubin 28 ans. Quand j'aurais atteint l'âge de la retraite, j'aurais une très faible retraite, sous le minimum vieillesse. Si je me marie avec mon concubin j'aurais le droit à une pension de reversion après de 4 ans de mariage. Et je perdrais définitivement le droit de la reversion complémentaire de mon ex mari qui a toujours été cadre.
Ma question est la suivante : si par malheur, dans le cas où nous nous marions, mon nouveau mari décède avant les 4 ans de mariage, quels sont mes recours à part un peu d'allocation veuvage avant l'âge de 55 ans et une demande de RSA ? Je n'ai que 51 ans et pas de travail depuis 4 ans ! Merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **01/03/2013 à 13:45**

bjr,
vous pouvez déjà consulter ce lien sur la pension de reversion des fonctionnaires.
si votre mari décède avant les 4 ans de mariage, vous n'aurez pas droit à sa pension de reversion de votre mari et comme vous êtes remarié vous perdez le droit à la pension de reversion de votre ex-mari à son décès en tenant compte qu'il a pu se remarier.
donc il faut réfléchir avant de vous marier en fonction de l'âge de votre ex mari et de l'ex femme de votre concubin et de leurs situations familiales et s'il existe des enfants.
les règles sont précises donc insusceptibles de recours car rien ne vous oblige à de vous marier.